

Consultation publique nationale. Agir pour restaurer la nature.

Contribution de Vivre en Tarentaise

L'association Vivre en Tarentaise a pris connaissance du document proposé à la consultation nationale intitulée : Restaurer la nature.

A partir de ses observations faites à l'échelle de la Tarentaise notre structure tient à faire quelques remarques :

1°) Avant de restaurer la nature, il serait bon d'arrêter de la dégrader...

Il existe dans les stations de ski de Tarentaise différents **projets immobiliers** qui vont se développer sur des terrains encore vierges d'aménagements. Nous disposons d'un SCOT évidemment, mais personne ne semble se soucier de son respect. De nombreuses stations de ski ont dépassé parfois largement le quota de lits attribués lors de la rédaction de ce document « opposable » ! Qui est chargé du contrôle ???

Chaque année nous constatons que plusieurs **cours d'eau sont condamnés à circuler dans des tuyaux** pour alimenter des microcentrales. La Tarentaise est sans doute la Région de France la plus aménagée dans ce domaine. Au lieu de remplacer tous les alternateurs et toutes les turbines datant des années 1950 à 1960 par du matériel d'aujourd'hui au rendement nettement supérieur on continue d'artificialiser tous nos ruisseaux aux dépens des poissons, des musaraignes aquatiques (Crossopes) ou encore des cincles plongeurs.

De nombreuses stations de ski projettent une extension de leur **réseau d'enneigement artificiel**, avec création de retenues collinaires supplémentaires. Le réchauffement climatique et **la réduction prévue du débit de nos rivières devraient conduire au refus de cette fuite en avant** face à la diminution de l'enneigement en station.

L'agriculture de Tarentaise n'est sans doute pas la pire de notre pays. La présence des vaches ou des ovins dans les pâturages permet de stocker du carbone dans le sol. Mais des plantes invasives se développent et on ne peut que s'interroger sur les raisons qui conduisent progressivement à une perte évidente de biodiversité et une baisse de la valeur alimentaire du fourrage. On peut saluer l'inventaire envisagé par la COVA (com com d'Aime), mais l'action devrait être menée à l'échelle tarine et suivie par des chercheurs à même de donner des conseils en matière de maîtrise du Bunia d'orient par exemple.

D'autre part, **la pénétration des engins motorisés en alpage** est favorisée par le développement des pistes pastorales soit pour l'accès soit pour limiter le déplacement des vaches lors de la traite...Si une vache marche elle produit moins de lait...Ces voies ne font toujours pas l'objet de permis de construire et d'études d'impact. Dans les alpages privés le propriétaire peut tracer une route à partir du moment où il peut se payer un engin de travaux publics. Cela entraîne des dommages aux paysages, permet parfois un ruissellement accéléré et ouvre la porte aux pratiquants de loisirs motorisés. Il facilite évidemment l'approche des chasseurs et des braconniers....

Le VTT est un sport qui se développe beaucoup en montagne du fait de la présence de nombreuses remontées mécaniques qui facilitent d'accès en altitude. Mais cela pose des problèmes de cohabitation avec les randonneurs et parfois avec le monde agricole. Mais cette pratique dans les endroits raides entraîne une dégradation des sols en creusant des rigoles suivies par des dizaines d'engins ...Parfois des « traces sauvages » sont créées en pleine forêt aux dépens de la mousse et des plantes voisines...

2°) Quelques propositions :

Il est envisagé **de travailler sur les zones Natura 2000** pour reconquérir de la biodiversité. Pourquoi pas mais les zones ainsi classées ont fait l'objet de nombreuses polémiques à l'époque de leur création. Celle du Parc National de la Vanoise est évidemment très étendue, mais celles des Adrets de Tarentaise ressemble à un groupe de confettis de surfaces réduites. Les mesures agroenvironnementales proposées sont peu attractives pour les exploitants agricoles. Même si les parcelles de ce site restent riches en matière floristique, elles le sont moins qu'autrefois. L'avifaune voit sa population reculer et cela nous semble inquiétant. Les collectivités concernées et le monde agricole restent très frileux dès que l'on évoque des mesures contraignantes afin de préserver les couvées par exemple...Que faire pour enrayer ce déclin qui s'annonce ?? Il nous semble que les actions devraient **concerner des surfaces plus conséquentes** avec des décisions comprises et partagées par l'ensemble des acteurs.

Soyons fiers d'avoir la chance de posséder sur notre territoire des milieux encore riches et remarquables. Pourquoi ce sentiment de dépossession lors d'un classement de site ou de la création d'une réserve naturelle ?

Pour les derniers cours d'eau vierges de tout équipement un classement en label AFNOR « Rivières sauvages » devrait s'imposer. A quand une rivière sauvage par commune ? Parallèlement **le débit réservé devrait être amené à 20% du débit moyen** pour les cours d'eau aménagés.

Partout en France la biodiversité recule. Il est probable que l'utilisation massive de produits phytosanitaires y est pour quelque chose. Ce n'est pas la seule cause bien sûr. Mais à quand un grand plan de mutation de nos pratiques agricoles vers des pratiques agri écologiques (filière par filière bien sûr) ? La Tarentaise s'est spécialisée dans l'élevage alors que des céréales étaient autrefois cultivées dans chaque village...L'épandage parfois trop massif de lisier brûle les plantes fragiles. **Les vergers** qui permettaient à cette vallée d'exporter des pommes sont abandonnés et convoités par des projets de lotissement. **L'activité viticole est en perdition** faute de bras et de regroupement du foncier hyper morcelé.

Les surfaces en friches qui correspondent aux anciens vignobles pourraient accueillir des jardins partagés ou des maraichers bios qui contribueraient à l'alimentation locale. Ils contribueraient aussi au lien social et à la biodiversité. La mise en service d'une ou plusieurs cuisines centrales desservant écoles, collèges, Ehpad serait bienvenue....

Pourtant des associations se préoccupent encore de ces productions. Mais s'il n'y a pas une volonté affichée de préserver ces arbres, de nombreux secteurs finiront en friche ou en zones pavillonnaires. Pourtant il existe **plusieurs centaines de vieilles variétés de poires et de pommes** que l'association « les Croqueurs de pommes » tente de sauver. Dans tous les villages des pressoirs dorment.

Il y a également en Tarentaise **de grandes forêts où l'épicéa est très présent**. Entre le fond de vallée et les différentes stations il s'agit souvent de forêts privées divisées en une multitude de parcelles que peu de personnes sont en situation de gérer...Le développement des scolytes provoque la mort de secteurs entiers de ces boisements. Il nous semble que les collectivités devraient se saisir de ce sujet munis d'outils proposés par le législateur afin de **couper les arbres morts et de replanter d'autres essences** en évitant de reproduire l'erreur de la monoculture... La diversité de nos forêts est à reconstruire !

On le voit ici aussi bien pour la forêt que pour les vergers, les vignes et parfois les surfaces de fauche il y a un **gros travail de regroupement des parcelles à effectuer**. Un travail couteux en temps, parfois en argent quand

il faut faire rédiger des actes de vente en nombre.... Il est possible bien sûr de créer des AFP. Cela paraît indispensable même si cela peut aussi être impopulaire.

En visite dans notre vallée il y a plus d'un an, la ministre de l'environnement avait annoncé sa volonté de mettre en **protection forte les derniers glaciers** de notre pays ainsi que les surfaces découvertes lors de leur retrait. Nous attendons avec impatience la mise en œuvre de cette promesse.

Des réserves naturelles comme au Plan de Tueda (Les Allues) et à Villaroger faire de gros efforts pour préserver les gallinacées de montagne et parallèlement on constate qu'en dehors de ces réserves, on peut encore les chasser, malgré leur fragilité. Nous demandons la **fermeture de la chasse aux gallinacés de montagne. Les populations de chamois et de marmottes semblent en régression** depuis plusieurs années. La moindre des choses serait de diminuer le nombre de ces animaux autorisés à la chasse et si nécessaire de la suspendre pour quelque temps.

Beaucoup de stations ont mis en place **des observatoires environnementaux**. Ces structures stockent les données floristiques ou faunistiques inventoriées lors de différents projets d'aménagements. Il serait bon que ces données rejoignent le conservatoire botanique alpin par exemple afin de partager ces connaissances.

Enfin pour revenir à la première de nos alertes, il nous paraît indispensable **d'appliquer strictement la loi ZAN** dans sa version initiale afin d'arrêter l'urbanisation croissante de nos vallées.

En 1992 la Loi Lalonde a permis d'encadrer la circulation des engins motorisés dans les espaces naturels. Cette loi a été depuis intégrée au code de l'Environnement. Il reste dans ce texte au moins une faiblesse qui est la partie autorisant la **circulation des engins motorisés sur les chemins ruraux**. En effet cette partie du texte permettait la circulation d'engins le plus souvent très bruyants sur des voies devenues au fil du temps de simples sentiers. Nombre d'élus s'appuyaient sur ces lignes pour ne pas interdire la pénétration de motos ou de quads dans différents espaces naturels. Depuis une jurisprudence est venue préciser que seules les voies carrossables (où des véhicules normaux sont adaptés à circuler) peuvent être parcourues. Il serait donc temps **d'adapter le code de l'Environnement à cette réalité juridique**. En montagne il existe de très nombreux chemins ruraux qui souvent sont retournés à la nature...Le bruit fait partie des nuisances supportées par la population et la faune. Heureusement le contrôle technique des deux roues a amélioré la situation, mais il subsiste de nombreux véhicules trop bruyants...Pourquoi ne pas autoriser les polices municipales à verbaliser ? Tous les pays d'Europe sont confrontés à des norias de motos bruyantes qui déferlent sur les routes côtières ou bien les cols alpins. **Ne pourrait-on pas augmenter les contrôles ?** A quand des motos électriques silencieuses ??

Il subsiste également en montagne de nombreux terrains dévolus à **la pratique de la motoneige**. Certains ne respectent pas du tout la loi qui prévoit que leur surface ne puisse pas dépasser 4 ha. Les voies « d'accès » ne sont souvent pas décomptées alors que la faune en général doit subir ces nuisances à la fermeture des pistes de ski ou parfois durant la nuit...

Enfin le **développement des bars du type « la Folie douce »** dans nos stations constitue à l'évidence une nuisance pour les promeneurs et pour la faune. IL serait nécessaire de définir un **niveau sonore maximum mesurable à 100 m** de l'établissement par exemple. L'avifaune et les promeneurs contemplatifs apprécieront sans aucun doute !

La transition énergétique nécessaire pour lutter contre le changement climatique va de pair évidemment avec la protection de la biodiversité. Tous les véhicules thermiques émettent des oxydes d'azote qui souvent favorisent l'augmentation de la concentration en ozone dans l'air. Ce gaz est néfaste pour nos poumons mais

également pour la végétation. L'augmentation des températures favorise la prolifération des scolytes qui s'attaquent aux épicéas.

Parmi les nombreuses actions à envisager l'extinction des réverbères la nuit ne coute pas cher et est bénéfique à toute la faune. Elle permet aussi de **revoir le ciel étoilé** ! Enfin écoutons ceux qui appliquent depuis longtemps cette mesure et affirment qu'il n'y pas plus d'insécurité quand les luminaires sont éteints.

Au nom de Vivre en Tarentaise le président Alain Machet

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Machet', with a stylized, flowing script.

Le 2 juin 2026

Vivre en Tarentaise

Association agréée pour la protection de la nature

776 route du Villard . Le Villard d'amont 73210 Landry